

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 04/12/2017

Le lundi 4 décembre 2017 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 28 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. SANSOZ

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, BAUGUIL, M. BERNARD, Mme DESCOUR, M. SANSOZ, Mme DOR, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : Mme de BROSSE, M. ROYER, Mme GUILLOTEAU

DEPOTS DE POUVOIR : Mme de BROSSE pour pouvoir à Mme DESCOUR
M. ROYER pouvoir à M. BROLIQUIER
Mme GUILLOTEAU pouvoir à Mme de LAVERNEE

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08/11/17

02/17/602 Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Ce sont des mesures pour soutenir l'accès à l'emploi des jeunes sur la Ville de Lyon. Je vous demanderais tout simplement de soutenir ce rapport et d'y apporter votre approbation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/ 603 Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Je vous demande de donner un avis favorable pour permettre la réalisation de ces séjours qui permettent aux élèves de partir au moins une fois pendant leur scolarité.

M. le Maire : Toujours de belles expériences. Merci à tous ceux qui encadrent ces séjours.

Mme de Lavernée : A l'occasion d'un dossier sur l'éducation, je voulais faire remarquer que ne passent pas en conseil d'arrondissement les délibérations qui organisent une modification des tarifs des cantines et du quotient familial utilisé pour le règlement des cantines à la Ville de Lyon. Je trouve cela très dommage parce que tous les arrondissements sont concernés par cette augmentation des tarifs et ce changement de quotient familial municipal. Je regrette cet état de fait.

M. le Maire : Il y a effectivement un quotient familial municipal qui est déterminé au niveau de l'ensemble de la Ville. Et comme il est déterminé pour l'ensemble de la Ville, il ne passe pas en conseil d'arrondissement. On ne l'a jamais vu passer en conseil d'arrondissement et je crois qu'il n'en est pas question puisqu'il n'y a pas de spécificité locale à ce dossier. De la même façon le budget par exemple ne passe pas en conseil d'arrondissement puisque le budget concerne la totalité de la Ville de Lyon. Il n'y a pas de spécificité locale non plus. Mais j'entends bien votre remarque Mme de Lavernée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/604 Jardins partagés – Renouvellement de sept conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec les associations "Pentes Vertes" (jardin Ornano) à Lyon 1er, "MJC Confluence Presqu'île" (jardin Gilibert) à Lyon 2e, "La Légumerie" (la Réserve) à Lyon 7e, "Graines de Lait" à Lyon 7e, "Le jardin collectif du Pré Sensé" à Lyon 8e, "MJC Laënnec Mermoz" (verger collectif) à Lyon 8e, "Centre social de la Sauvegarde" (jardins de la Sauvegarde et jardin du Château) à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature des conventions.

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/605 Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE
Non-participation au vote : Mme DOR

02/17/606 Avis du Conseil municipal sur l'arrêt de projet relatif à la révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. Gibert : Je vous propose de donner un avis favorable en sachant qu'un temps sera prévu en mairie d'arrondissement pour examiner certains aspects techniques. C'est un dossier qui est extrêmement compliqué.

M. Sansoz : Le PLU au-delà des milliers de pages documentaires plutôt imbuables et très compliquées, le but du PLU c'est de construire la ville de demain. Et surtout de savoir quelle qualité de vie auront les habitants demain une fois ce PLU réalisé. Comme l'a très bien dit Philippe Gibert, l'impact au nord des voûtes du fait d'un tissu urbain ancien est très faible mais il est très fort au sud où on construit une ville, un quartier qui s'appelle Confluence avec des zones où l'on part de zéro. Ce PLU a soulevé plusieurs questions : quelle ville voulons-nous demain ? Quel quartier de la Confluence voulons-nous demain vis-à-vis de la densification ? A Confluence nous avons une densification horizontale, les immeubles sont très serrés mais aussi verticale, où nous avons un nombre important de tours de 16 étages qui vont être construites. Nous avons la tour Nouvel qui va être finie et la tour Herzog qui doit être en cours de livraison actuellement. Ensuite, il y a la question de la mixité sociale. Nous sommes dans un arrondissement qui a une carence globale en logements sociaux, on est entre 10 et 13% de logements sociaux. Il ne faut pas se cacher la vérité, les logements sociaux se trouvent au sud des voûtes et aujourd'hui on est en train de vouloir rattraper ce déficit en renforçant au sud des voûtes face à l'incapacité de le faire au nord, c'est une question. Doit-on pousser autant que c'est pousser aujourd'hui, surtout que les objectifs globalement sur la ville sont plutôt bien tenus. Une deuxième question s'offre à nous : quelle mixité sociale ? Je défends une mixité sociale qui aille jusqu'aux classes moyennes et l'accession à la propriété de ces classes moyennes. Dans un quartier où le m² est entre 4800 et 5000 euros, comment les classes moyennes peuvent se loger dans ce secteur-là ? On a aussi la question de quelle vie locale pour les habitants, comment vont-ils vivre demain, dans 10 ans dans ce quartier, c'est la question des infrastructures sportives. Aujourd'hui, on a un stade Sony Anderson qui est déjà ancien, qui pose des problèmes, par exemple on a un club de foot qui tourne plutôt pas mal mais qui a besoin de places de stationnement pour recevoir les équipes, c'est dans le règlement de la Ligue, il ne peut pas le faire aujourd'hui. On demande, à la mairie du 2^{ème}, une installation d'une salle multisports avec force, je n'ai pas cru voir de zone réservée sur le PLU qui en parlait. Il y a aussi le sujet de la salle associative de grande taille. On aimerait pouvoir recevoir 200 personnes comme à la Ficelle, voire même plus, cette salle a disparu. Je sais que Denis Broliquier le regrette fortement. Au-delà de ces infrastructures, il y a une infrastructure importante qui est dans le PLU, qui est le déplacement. On parle de transports en commun. Aujourd'hui pour ceux qui connaissent le quartier, qui s'y rendent, tout le monde a compris que le T1 était largement insuffisant aujourd'hui pour répondre aux besoins du quartier. Cela sera plus insuffisant demain, où des milliers d'habitants et d'entreprises vont arriver. On nous a parlé d'une augmentation de la fréquence, elle passe de 5 minutes à 4 minutes pour le T1 à l'horizon 2019. Pour moi, c'est un peu du bricolage, je sais qu'il y a des négociations, des envies et des hésitations pour pousser le T2 jusqu'à Montrochet pour augmenter la fréquence mais tout cela est encore du bricolage. La solution aurait été de faire un métro. Aujourd'hui, le fait qu'il n'y a pas de métro à la Confluence, avec l'ambition de densification qu'il y a à la Confluence, je crains que cela soit pour M. Collomb ce qui a été pour M. Pradel, le tunnel de Fourvière et le centre d'Echanges de Perrache : une erreur fondamentale.

Je ne vous parle même pas de la circulation automobile qui n'était pas censée avoir place dans ce quartier et qui pose des problèmes. Cela a provoqué l'ouverture des 2 passages : Panama et Magellan qui n'étaient pas prévus à la base. Toutes ces interrogations font qu'aujourd'hui, le groupe « Les Républicains » ne peut pas voter ce PLU. Un PLU est censé apporter une vision claire, apporter des réponses qui garantissent la qualité de vie des habitants et en analysant ce PLU je ne retrouve pas les réponses que j'aimerais. J'aimerais plus de verdure, moins de densification. Si on a une densification verticale, rajoutons de la verdure à l'horizontal et si on fait moins de hauteur autant densifier à l'horizontal ou voulons nous densifier à ce point-là ? Pour toutes ces questions nous voterons contre.

M. Bernard : J'ai écouté avec gourmandise la campagne électorale de M. Sansoz sur la Confluence. M. Grégory Sansoz est arrivé il y a 18 mois sur la Confluence...

M. Sansoz : Il y a 8 ans !

M. Bernard : J'y suis depuis 40 ans à la Confluence. J'ai tout connu, cela s'appelait le derrière des voûtes de Perrache. C'était regardé par la ville du nord comme étant le coin de ville où on allait mettre tout ce qui était déchet, tout ce que le nord ne voulait pas. Pendant très longtemps c'est resté comme cela, sans ambition, sans vision.

M. Chaillet : Arrêtez de nous parler de l'ancien monde M. Bernard !

M. Bernard : Vous êtes terrible, j'ai la sagesse et la délicatesse de ne jamais vous couper. Quand j'ai la parole, j'aimerais ne pas être coupé.

M. Chaillet : Vous nous faites perdre du temps !

M. Bernard : Non, je ne vous fais pas perdre du temps, mais enfin vous arrêtez s'il vous plaît ! Vous prendrez la parole après moi !

M. Chaillet : Vous le faites systématiquement...

M. Bernard : M. le Maire, vous pouvez calmer votre adjoint ?

M. le Maire : Je vous demande de continuer à vous exprimer.

M. Bernard : Merci M. le Maire. Je crois que ce qui est dommageable aujourd'hui, c'est quelque chose qui a redonné de l'ambition à une grande ville qui est devenue une grande métropole, vous êtes en train de dire : « Ce qui a été fait, c'est mal fait, cela aurait dû être pensé autrement, etc... » Mais je n'ose même pas vous parler du projet de Biogas en 1997 de M. Raymond Barre, sinon on n'y serait jamais à la Confluence ! Il a fallu effectivement l'arrivée de Gérard Collomb en 2001, à la surprise générale bien sûr de la presque île nord. Il a fallu avec la complicité de M. Grether qui était un architecte urbaniste fort connu qui avait fait d'excellents travaux de reconstruction de centre-ville dans les banlieues parisiennes, de repenser différemment la Confluence et de la rendre aujourd'hui certainement une des plus belles ambitions, qu'une métropole, c'est reconnu, par les architectes du monde entier, tous les gens qui sont attachés à l'immobilier ont trouvé cette Confluence magique et exceptionnelle. Alors ne venez pas nous casser les pieds pour une histoire de salle qui ne peut pas recevoir 200 personnes, pour des jardins... Vous allez en avoir des jardins, toute la zone du Champ ! Et en plus de cela vous allez voir renaître l'eau au milieu de la zone du Champ avec les noues. Les gens vont avoir l'impression d'avoir la ville dans la nature. De grâce, que vous n'ayez pas envie de voter le PLU H pour des raisons de politique politicienne, je vous l'accorde, mais que vous veniez dénigrer aujourd'hui l'ambition et ce qui a été fait sur la Confluence, je m'interdis de vous donner raison.

M. Sansoz : Je voudrais rectifier quelque chose face au mensonge de mon voisin qui s'en sert d'argument d'autorité, si j'étais arrivé dans le 2^{ème} arrondissement il y a 18 mois, je ne sais pas comment j'aurais pu me faire élire à ce siège vu que je n'aurais pas été inscrit sur les listes ! Et je suis arrivé en 2010. Merci

M. Chaillet : A l'usage, effectivement, les habitants, les associations, toutes les personnes habitant la Confluence ont relevé un certain nombre de choses qui ne fonctionnent pas. Nous, on soutient les choses qui fonctionnent mais quand cela ne fonctionne pas on le dit haut et fort sans problème. Et on ne remonte pas dans les années 70 /80. Moi aussi, j'ai discuté avec des anciens adjoints de l'urbanisme, de Raymond Barre ou de Michel Noir qui étaient au début du projet de Confluence. Il y a d'autres projets qui ont vu le jour depuis 2001, cessez de vous donner la paternité, la propriété de tout ce qui se fait. Il faut rétablir les choses et de rendre à César ce qui est à César et à Gérard ce qui est à Gérard !

M. Bernard : C'est du grand n'importe quoi !

Mme Dor : Je voudrais juste intervenir sur ce qui a été relevé par M. Sansoz. Il s'interroge sur la densification, sur la mixité sociale, les infrastructures sportives, les équipements... Mais nous avons tous vu la présentation du projet de la Confluence, nous savons qu'effectivement, la densification a été évoquée. Il ne va pas y avoir de tours de 16 étages partout à la Confluence. Il y en a en nombre limité, les urbanistes nous ont présenté les R+2 R+4 R+6 avec une gradation, avec cette mixité sociale que vous avez évoquée, avec des commerces en rez-de-chaussé, des professions libérales au 1^{er} étage et des bâtiments en accession à la propriété dans les étages supérieurs. Cette mixité sociale qui ne peut pas être imposée dans la partie nord de la presqu'île, et qu'il faut bien rétablir, pour que classes moyennes, classes supérieures et les logements sociaux puissent y trouver leur place. Vous ne pouvez pas aujourd'hui, affirmer de façon péremptoire, que ce qui n'est pas encore fait ne correspondra pas à vos attentes puisque par définition tout n'est pas terminé ! Quand effectivement les choses seront faites, quand le Champ sera construit au bout de la Confluence, nous aurons ces espaces verts. Tout cela n'est pas encore fait, que vous le regrettiez que cela ne soit pas encore construit, on en prend acte mais il est clair que lorsque les travaux seront terminés sur toute la Confluence, vous pourrez vous féliciter comme on le fait ici régulièrement dans ce conseil d'arrondissement de tous les travaux qui auront été réalisés à la Confluence. Je voulais juste rétablir l'équilibre d'un PLU qui nous est présenté et qui correspond à des études longues et précises, aussi complexe soit-il à sa lecture, il correspond néanmoins à des axes de travail qui ont été définis par la mairie centrale.

M. Bernard : Il ne faut pas oublier demain, le déclassement de l'A6/A7 avec le joli boulevard urbain que nous allons avoir le long du quai Perrache. Je pense que là, M. Grégory Sansoz, à mon avis, vous en n'êtes certainement pas l'artisan !

M. Dayme : Je vais juste dire une petite chose. Je ne vais pas parler en tant qu' élu d'arrondissement mais en tant qu'agent immobilier qui est mon métier. Toutes les semaines, j'ai des réunions avec des promoteurs. Régulièrement on me présente des promoteurs de toutes villes européennes qui viennent investir à Lyon ou des promoteurs lyonnais qui construisent dans d'autres villes voire dans d'autres pays européens. Quand ils me parlent de Lyon et surtout du 2^{ème} arrondissement, le quartier qui pour eux est une réussite et qu'ils essaient de copier à l'étranger, c'est la Confluence. Alors on peut en faire des combats politiques, mais peut-être sur autre chose parce que la Confluence, n'importe où en Europe quand on vous parle de Lyon, on vous dira que c'est ce qu'il y a de mieux réalisé actuellement. Je peux vous emmener des dizaines et des dizaines de promoteurs on peut même faire une réunion ici si vous voulez !

M. Bernard : On est lauréat de beaucoup de citations et de trophées européens.

M. le Maire : Un mot pour conclure ce débat et passer au vote. On allait donner un avis sur le PLU H qui est un document majeur de l'urbanisme à Lyon, je crois, que l'on s'est trompé de débat. Il ne s'agissait pas de donner un avis sur la Confluence. Ce document est travaillé depuis plus de 5 ans, il fait l'objet d'une veille active et d'une action des services de l'urbanisme depuis 3 ans et il sera voté dans un an à la Métropole de Lyon. Ce qui caractérise Lyon aux yeux de tous les observateurs en matière d'urbanisme, et c'est considéré comme étant une force extraordinaire, c'est la continuité de ses principes urbanistiques. Il y a un urbanisme très fin et intelligent qui a été mis en place dans les années 80 par une équipe. Trois équipes successives qui ont travaillé ensuite sur ces bases-là. Les bases ont toujours été conservées, chacun avec sa sensibilité, l'évolution du monde et la demande des professionnels également, mais il y a une très belle continuité dans les grands principes qui régissent l'urbanisme lyonnais depuis les années 76 /77 /78. C'est l'une des forces lyonnaises qui est unanimement appréciée.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui, là aussi, fait la part belle à quelques sensibilités et différences par rapport au reste. Mais très franchement, sur les fondamentaux, il reste identique. C'est bien d'avoir de la continuité lorsque l'on parle d'urbanisme, comme lorsque l'on parle de déplacements et de transports parce qu'une ville ne se construit pas en l'espace d'un mandat. En revanche, elle peut être défigurée en l'espace d'un mandat. Il y a des réserves foncières, des réserves naturelles aussi comme les Monts d'or. C'est le PLU H qui les protège. Si tout d'un coup il y avait pendant 6 ans une hausse considérable des permis de construire à ce moment-là, il n'y aurait pas de continuité, il y aurait de vraies difficultés pour garder des poumons verts à la ville de Lyon. J'avais l'impression, quand je vous ai entendu tout à l'heure, que nous étions assez d'accords. En tant qu'élu local, à travers le prisme du 2^{ème} arrondissement, à quoi je suis attentif ? Je suis attentif au fait que nous sommes centre-ville et que le centre-ville est une zone très dense. On aimerait bien avoir de grands parcs au milieu de la presqu'île, sauf que nous sommes en centre-ville. L'urbain est dense, le centre-ville est dense et le choix qui a été fait par des équipes successives a été de faire, de la Confluence, un territoire de centre-ville donc très dense et très diversifié. Ce principe de densification s'est fait sur une zone de 11 km autour de la place Bellecour. Lorsque l'on renforce la densification, il faut savoir mettre en face, effectivement, les services, les déplacements et les équipements publics qui vont bien. Ce n'est pas forcément le PLU qui détermine tous cela, le PLU donne des caractéristiques beaucoup plus techniques sur l'habitat ou sur la destination des immeubles par exemple. Celui qui veut des hectares de jardin potager et bien il va à la campagne et ne vient pas habiter place Bellecour ! En revanche, lorsqu'on parle densification, il faut prévoir le stationnement. Lorsqu'on voit qu'il y a un changement du nombre de m² dans le neuf pour la création de place de parking, on était à 75 m² on passe à 115 m² aujourd'hui sans extension des parkings publics proche, alors qu'il y a la construction en un mandat de 3 parkings publics, on est en droit de se poser des questions. Lorsqu'on donne des permis de construire en fonction du PLU H et qu'à la suite de cela, on s'aperçoit qu'il y a trop d'enfants et qu'on n'est incapable de les scolariser, on va s'en doute être obligé de mettre des algecos pour accueillir pendant des années les enfants, et bien peut-être qu'il ne fallait pas donner l'autorisation de construction aussi rapide si on n'était pas capable d'assurer le service public. Il y a de vraies différences entre les grands principes que l'on arrête, les autorisations que l'on donne et le fonctionnement de la vie urbaine. De la même façon il y a la possibilité de m² sportifs, ils sont inscrits dans le PLU H. Sauf que pour le moment on ne les voit pas sortir. On voit le nombre d'emploi à la Confluence augmenter, on voit le nombre d'habitants croître, sauf que l'on ne voit pas le nombre de m² sportifs monter. Mais ce n'est pas le PLU H qui est directement en cause. Moi, je voterai ce PLU H puisque les dispositions qu'ils donnent pour la Ville de Lyon et notamment pour le 2^{ème} arrondissement me conviennent. Les modifications par rapport au précédent PLU H ont été peu importantes. On a apporté quelques modifications de détails. Je voulais juste vous dire qu'en annexe du PLU H il y a le règlement local de la publicité. J'ai proposé et c'est un sujet consensuel parce que cela a été proposé par d'autres, travaillé par M. le Faou, le fait que la publicité puisse occuper l'espace public sur les bâches des ravalements de façade afin d'aider les propriétaires à payer le ravalement. C'est quelque chose qui est inscrit dans le PLU H, alors pas dans ce document là, mais j'espère dans le définitif.

ADOPTE A LA MAJORITE

4 VOIX CONTRE : Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. SANSOZ, Mme GUILLOTEAU

11 VOIX POUR : Le reste du conseil

02/17/607 Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 350 626 euros relatif à une opération de construction d'une résidence étudiante de 10 logements située 66 cours Suchet à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

M. le Maire : Nous avons approuvé la totalité des projets, donc aujourd'hui la SAHLMAS, qui est un organisme spécifique de logement social Ville de Lyon, se tourne vers nous pour cette garantie d'emprunt, je vous propose de l'accepter.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/608 Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 4 155 283 euros relatif à une opération de construction d'un EHPAD de 81 places située 66 cours Suchet à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/609 Examen et adoption de l'état spécial du 2° arrondissement pour l'exercice 2017 – Décision Modificative n°3

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Nous avons une troisième décision modificative. Je vous demande d'ajouter au budget de la mairie du 2^{ème} arrondissement 900 euros qui correspondent à la participation de la Ville de Lyon pour l'organisation de la fête de la musique. Il y a eu une très belle fête de la musique place Gailleton à l'initiative de la mairie du 2^{ème} arrondissement, tellement belle que la mairie centrale nous donne 900 euros pour couvrir une partie des frais. Ensuite, nous avons eu une campagne de communication, il y a quelques semaines, liée au renouvellement des conseils de quartier. Cela a d'ailleurs plutôt bien fonctionné dans le 2^{ème} arrondissement puisqu'il y a eu entre 20 et 30 personnes nouvelles inscrites par conseil de quartier. On va voir si elles font un travail dans la durée. Il n'empêche qu'il y a près d'une centaine de conseillers de quartier supplémentaires sur les 3 conseils de quartier que compte le 2^{ème} arrondissement. Ces actions, dans le cadre du renouvellement, sont prises en charge à hauteur de 3142 euros par la mairie centrale. Aujourd'hui, je vous demande d'ajouter ces 4 042 euros à notre budget d'arrondissement.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/610 Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2018 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

ADOpte A L'UNANIMITE

02/17/611 Lyon 2ème - Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : La mairie nous a fait remarquer qu'il n'y avait pas eu de désignation officielle comme dans tous les arrondissements puisque rien ne nous avait été demandé initialement. C'est une délibération qui arrive à l'approche de la consultation des rythmes scolaires, effective au mois de janvier. Chaque voix va compter. L'idée est que le Maire du 2^{ème} arrondissement occupe la place qui lui revient de droit dans les conseils d'école et que l'adjointe, en l'occurrence la conseillère déléguée à l'Education qui s'occupe depuis trois ans des écoles, puisse occuper officiellement la fonction de représentant de la Mairie du 2^{ème} à l'intérieur des conseils d'école. Je propose que, dans la totalité des écoles maternelles et primaires publiques, jusqu'à la fin du mandat, cela soit Sophie Descour qui nous représente à l'intérieur des conseils d'école.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/612 Etudes préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État - Lancement d'une 2e phase de l'opération n° 60047528 et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme "Conservation patrimoine bâtiments culturels 2015-2020" n° 2015-1, programme 20005.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : C'est grâce à cette convention patrimoine que Saint Martin d'Ainay par exemple, la fontaine Bartholdi, la fontaine des Jacobins avaient été restaurés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/17/613 Logement social - Engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : C'était un rapport qui n'était pas prévu initialement au conseil d'arrondissement, mais suite à la demande de Stéphane Guillard lors de la commission, il a été rajouté et présenté dans tous les conseils d'arrondissement de la Ville de Lyon.

Le développement de l'offre locative sociale doit être cohérent avec les besoins du marché de l'habitat et cohérent à l'échelle de la ville. Les objectifs fixés par arrondissement démontrent encore, l'inégalité de construction entre les arrondissements et dans des arrondissements tels que le 7^{ème}, le 8^{ème} et 9^{ème} ils ne doivent plus combler ces déficits ni subir de construction en masse afin d'obtenir un 25% globalisé. D'autre part, l'article 52 de la loi de finances va fragiliser de manière dramatique les finances des bailleurs. A titre d'exemple, pour Lyon les trois principaux bailleurs EMH (Est Métropole Habitat), LMH (Lyon Métropole Habitat) qui était anciennement l'OPAC, et GLH (Grand Lyon Habitat), c'est 40 millions d'euros de capacité d'auto financement en moins que le gouvernement actuel leur impose. Compte tenu de toutes ces raisons, je vous propose de vous abstenir.

M. le Maire : Effectivement, moi aussi je vous propose de vous abstenir sur ce rapport. Nous sommes passés dans le 2^{ème} arrondissement en quelques années de 9% à 13% de logements sociaux. Nous avons complètement accompagné ce mouvement, nous l'avons souhaité, il est voulu par la loi. Nous ne souhaitons pas en revanche que sur l'ensemble de la ville, il y ait des disparités trop grandes entre les quartiers. Nous ne souhaitons pas pour passer sous les « Fourches caudines » de la loi que l'on fasse tout trop vite et n'importe comment en termes de localisation et de qualité des logements sociaux. Ce n'est pas une abstention contre le logement social bien au contraire, c'est pour que le logement social soit très bien intégré que l'on souhaite attirer l'attention de la mairie centrale sur ce sujet.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOIX POUR : M. BERNARD, Mme DOR, M. DAYME

11 ABSTENTIONS

M. le Maire : Un mot pour terminer, sur la sécurité de la Fête des Lumières. Nous allons sans doute avoir une très belle Fête des Lumières si j'en juge par les projets qui sont portés sur le territoire de la presqu'île. La grande interrogation est sur les mesures de sécurité. Aujourd'hui avec la présentation du plan de sécurité par la Ville et par l'Etat, le fait qu'il y ait plus de 1500 agents qui sont mobilisés, le fait qu'il y ait des forces de police et des pompiers qui soient mobilisés de manière très forte, le fait qu'il y ait un périmètre très strict, des règles de stationnement, le fait que les transports en commun ont été renforcés et qu'il y ait des dispositifs notamment de contrôle avec des caméras, etc... nous ont rassurés. J'espère que ces Fêtes des Lumières vont se passer en toute sécurité et qu'elles attireront beaucoup de monde. Que les gens et les commerçants profitent de Lyon, profitent de la fête. Nous sommes contents d'accueillir, nous l'espérons, plus d'un million de personnes sur le territoire de la presqu'île pour cette Fête des Lumières qui commence jeudi et à partir de ce soir sur l'Hôtel Dieu.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouvons au tout début de l'année 2018 puisque le prochain conseil d'arrondissement est le lundi 15 janvier à 18h.

La séance est levée à 19h00